

INFO - RPA

Volume 21 — 13 juin 2023

10 h 00

Juin – Mois de la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées

Dans le cadre du mois de la lutte contre la maltraitance, vous trouverez dans le présent envoi du matériel promotionnel qui vous outillera à soutenir et sensibiliser les résidents et les employés de votre résidence.

Pour les résidents, leurs proches et les employés :

Le matériel peut être utilisé à votre guise. Si vous avez besoin de certains documents en version papier, n'hésitez pas à contacter Judith Gagnon pour que l'on puisse vous en acheminer des copies.

- Aide-mémoire – 6 conditions gagnantes - Pour intervenir auprès des personnes âgées ayant des incapacités et leurs proches en contexte de maltraitance.
- Pour intervenir auprès des personnes âgées ayant des incapacités et leurs proches en contexte de maltraitance – à l'intention des personnes âgées et de leurs proches.

Pour les responsables, les directeurs et les employés :

Un document qui consiste à un guide est également disponible dans les documents joints, qui vous permettra de soutenir votre réflexion et de vous soutenir en cas de situation de maltraitance:

- Guide pour soutenir la réflexion et la pratique de personnes intervenantes des réseaux public et communautaire. Intervenir en contexte de maltraitance de personnes âgées ayant des incapacités.

De plus, plusieurs formations disponibles sont disponibles, pour vous et vos employés sur le site de l'ENA provincial. Voici plusieurs formations disponibles :

Formation sur les concepts de base :

1. Lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. <https://fcp-partenaires.ca/enrol/index.php?id=2945>

Formation avancée :

1. Intervention psychosociale dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute personne adulte en situation de vulnérabilité. <https://fcp-partenaires.ca/enrol/index.php?id=10497>
2. Supervision et soutien clinique dans la gestion des situations de maltraitance. <https://fcp-partenaires.ca/enrol/index.php?id=10498>
3. Adapter sa pratique aux modifications de la loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité. <https://fcp-partenaires.ca/enrol/index.php?id=10507>

Merci mille fois de votre implication auprès du bien-être de nos usagers, nous sommes disponibles pour vous soutenir dans les cas potentiels de maltraitance.